

DEPARTEMENT DE LA DRÔME

COMMUNE DE ROCHEFORT-SAMSON (26300)

PLAN LOCAL D'URBANISME



5. ANNEXES

POS initial approuvé le

PLU arrêté le

Le Maire,

PLU approuvé le

Le Maire,

Alpicité
Nicolas BREUILLOT
Urbanisme & Paysage



SOMMAIRE

5.1. ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

5.2. SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

5.3. SERVITUDE D'UTILITE PUBLIQUE

Alpicité
Nicolas BREUILLOT
urbanisme & paysages
SARL Alpicite – 14 rue Cotte – 05200 EMBRUN
Tel : 04.92.46.51.80 / Mail : contact@alpicite.fr
www.alpicite.fr



MONTECO
Caroline GUIGNIER
90 chemin du réservoir
04260 ALLOS
Tel : 04.92.83.81.36
Mail : cguignier@monteco.fr
www.monteco.fr



SARL KAX / conseil en urbanisme
28 rue François Arago, 13005 Marseille
Réf : Kevin Michot – 06 98 54 54 34 – kmichot@kax-urba.fr
SARL au capital de 12 100 €
SIREN 804 006 021 R.C.S. Marseille
N° de TVA intracommunautaire : FR 70 804006021

DEPARTEMENT DE LA DRÔME

COMMUNE DE ROCHEFORT-SAMSON (26300)

PLAN LOCAL D'URBANISME



5.1. ANNEXE – Zonage assainissement

POS initial approuvé le

PLU arrêté le

Le Maire,

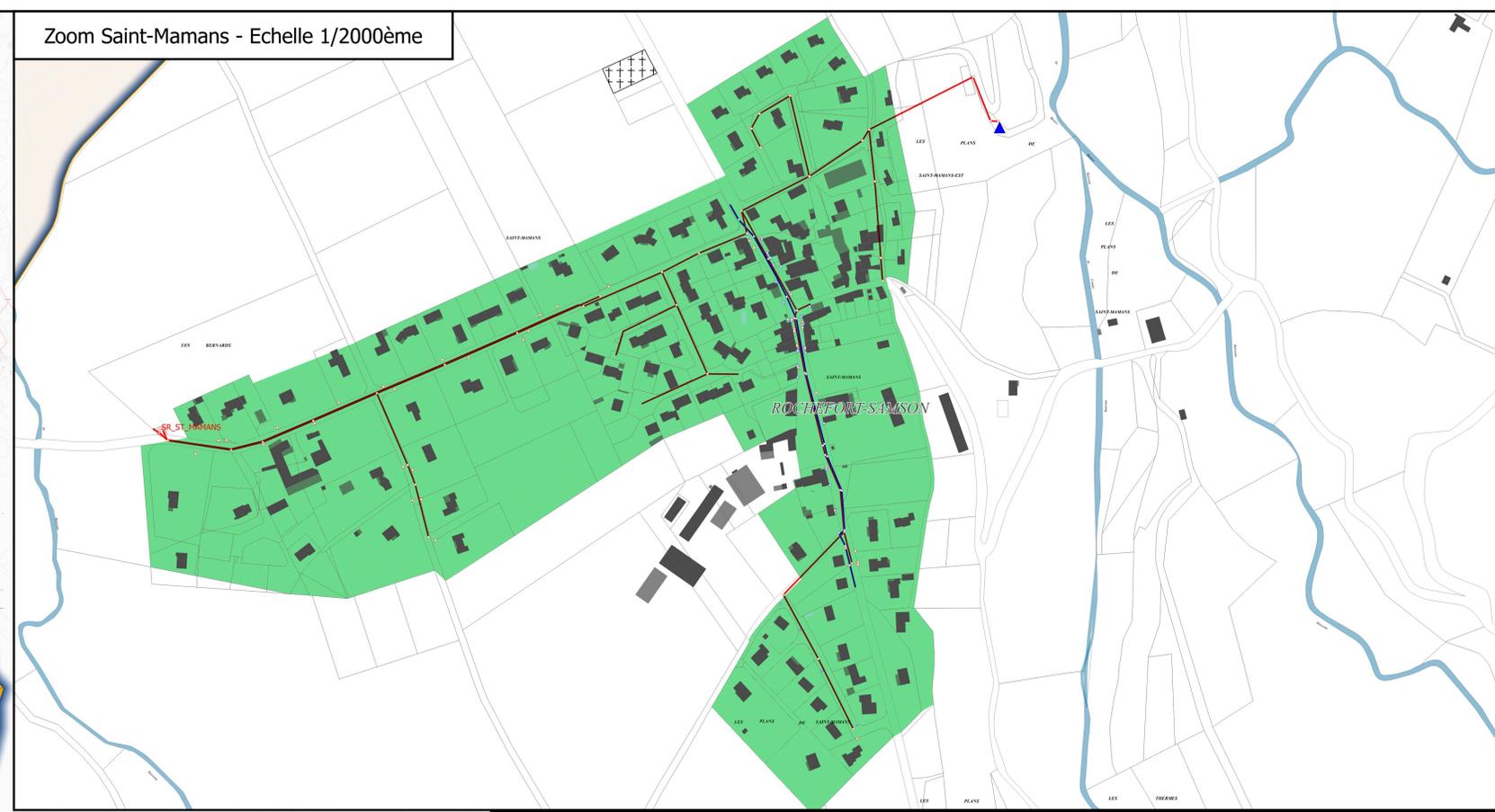
PLU approuvé le

Le Maire,

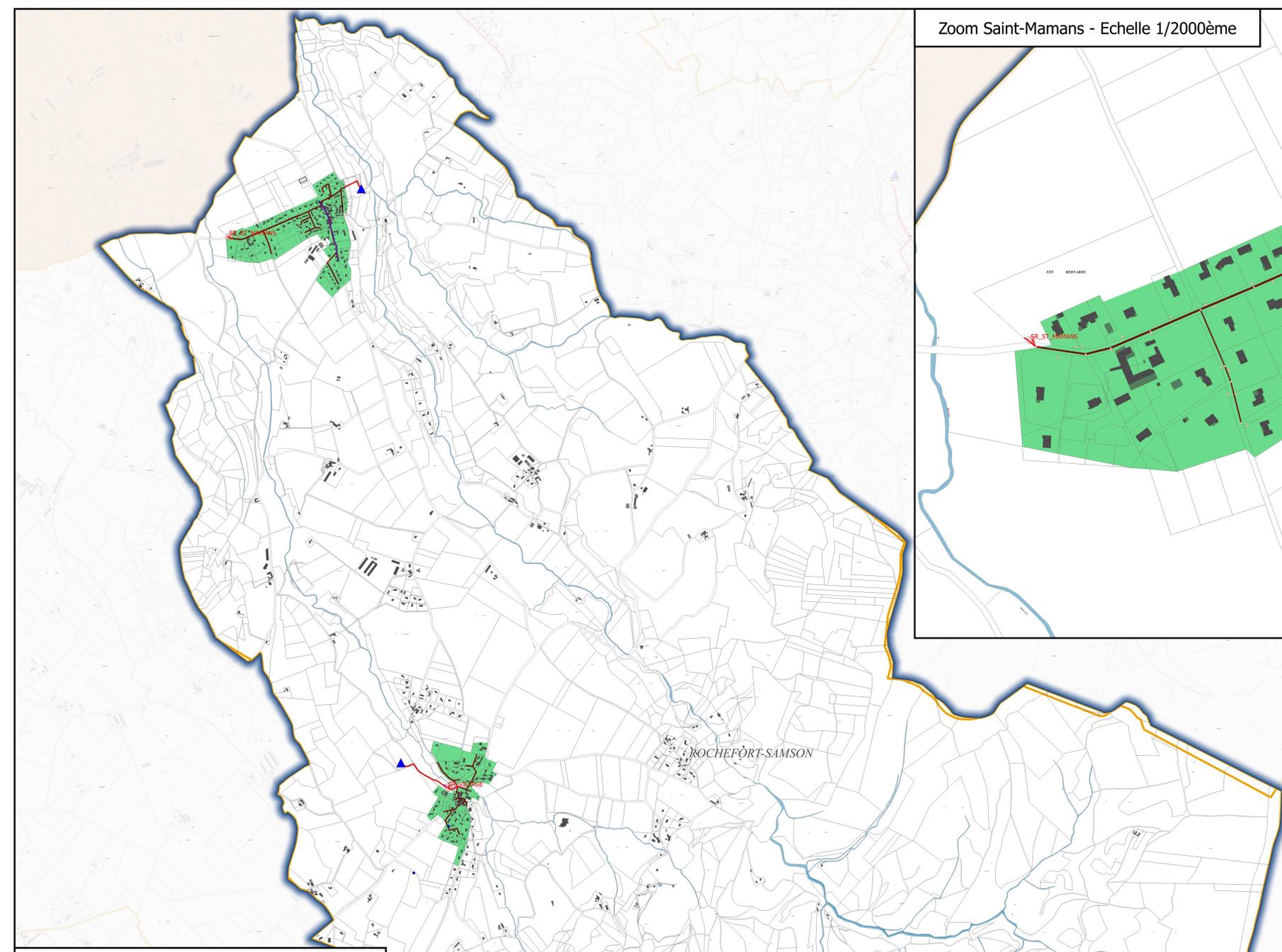
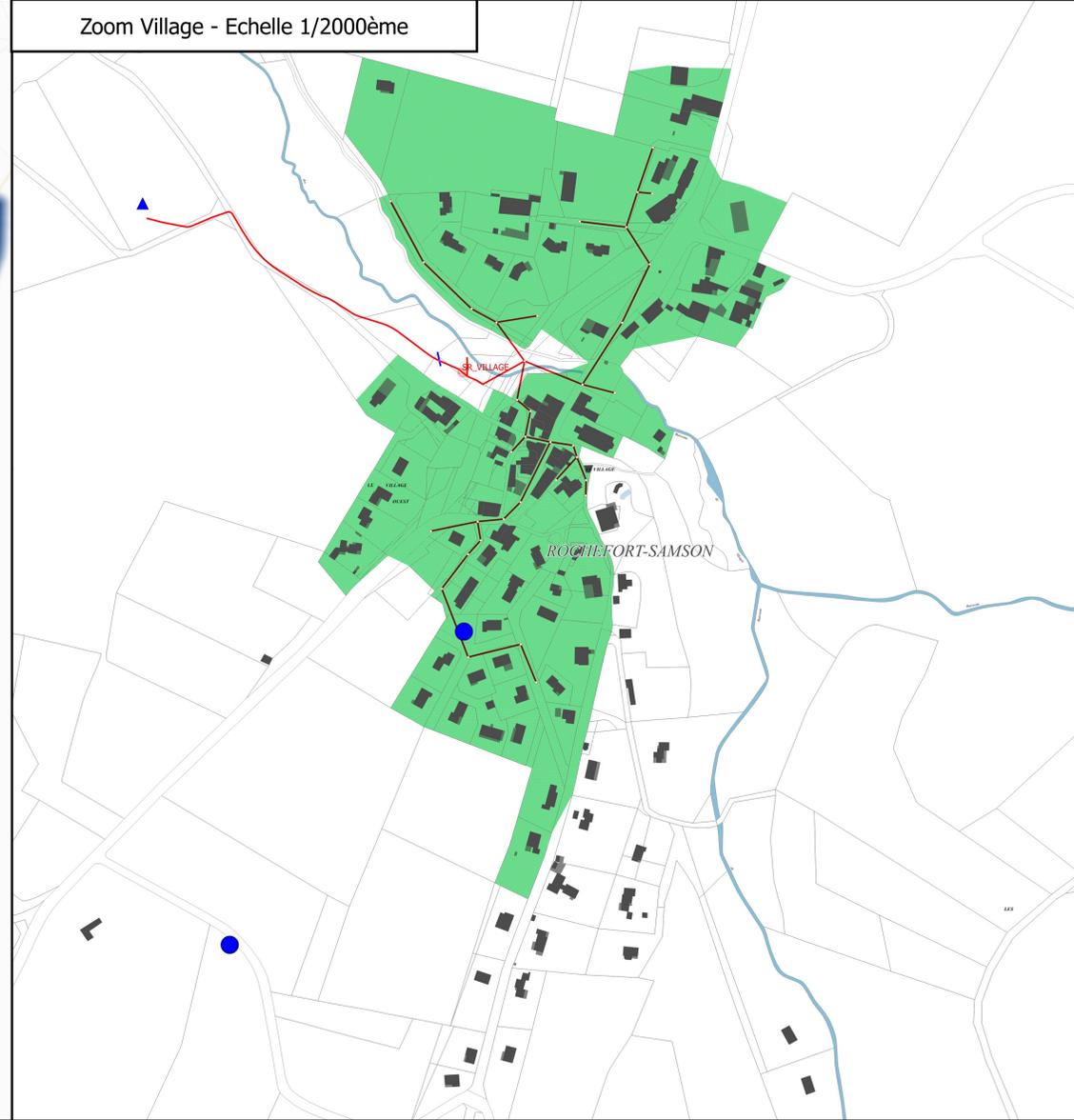
Alpicité
Nicolas BREUILLOT
Urbanisme & Paysage



Zoom Saint-Mamans - Echelle 1/2000ème



Zoom Village - Echelle 1/2000ème



Commune de Rochefort-Samson

Annexe sanitaire au PLU

Carte de zonage EU



Légende	
Echelle	1:10 000
Zonage EU	Assainissement
Assainissement	zondag_ ass_ non_ approuve
zondag_ ass_ non_ approuve	Collectif
Collectif	Collectif Futur
Poste de refoulement	Station d'épuration
Réseau	Bassin Eau Pluviale
Eaux Usées	Eau Pluviale
Toute zone non colorée est en assainissement autonome	

Date	Modifications
10/03/2015	Version 1
12/09/2016	Version 2

Réalisé par : PERRIN Léo

DIRECTION ASSAINISSEMENT

Contacts : Claire-Marie LENOIR / Léo PERRIN
Téléphone : 04 75 75 41 33
Courriel : assainissement@valenceromansagglo.fr

Mars 2016

CONCLUSIONS DU DIAGNOSTIQUE RESEAU REALISE EN 2015

COMMUNE DE

ROCHFORT-SAMSON

CONTEXTE

Les réseaux d'assainissement de la commune de Rochefort-Samson sont raccordés à deux stations d'épuration de type « Filtre planté de roseaux ». Une pour le Village et une pour Saint-Mamans.

Estimation des charges :

Conclusion pour la STEP de Rochefort-Samson « Saint-Mamans » :

Bilan 24h	Charges nominal de la station	Charges reçues en entrée		Débit m ³ /j	Pourcentage par rapport à la charge nominale			Rapport DCO/DBO
		DBO5	DCO		DBO5	DCO	Débit	
Bilan SATESE Août 2012	15 kg DBO5/j 30 kg DCO/j 250 EH 38 m ³ /j	8,5 kg DBO5/j 159 EH	21 kg DCO/j 172 EH	23 151 EH	64 %	69 %	60 %	2.2

Nous pouvons conclure que la STEP de Saint-Mamans de Rochefort-Samson n'est ni en surcharge organique, ni en surcharge hydraulique. Le rapport DCO/DBO est représentatif d'un effluent bien biodégradable de type domestique (compris entre 1 et 3).

Conclusion pour la STEP de Rochefort-Samson « Village » :

Bilan 24h	Charges nominal de la station	Charges reçues en entrée		Débit m ³ /j	Pourcentage par rapport à la charge nominale			Rapport DCO/DBO
		DBO5	DCO		DBO5	DCO	Débit	
Bilan SATESE Juillet 2013	15 kg DBO5/j 30 kg DCO/j	6,4 kg DBO5/j 107 EH	15,8 kg DCO/j 132 EH	37,5 248 EH	43 %	53 %	99 %	2.5
Bilan LAEPS Novembre 2015	250 EH 38 m ³ /j	7,9 kg DBO5/j 132 EH	18,7 kg DCO/j 156 EH	37,5 248 EH	53 %	62%	99%	2.4

Nous pouvons conclure que la STEP du Village de Rochefort-Samson n'est pas en surcharge organique. Cependant, la charge hydraulique est élevée et proche de la capacité nominale maximale de la station. Le rapport DCO/DBO est représentatif d'un effluent bien biodégradable de type domestique (compris entre 1 et 3).

Estimation des rendements épuratoires :

L'Annexe 1, présente les prescriptions réglementaires à respecter pour les normes de rejets à respecter en sortie d'unité de traitement.

Résultats des bilans effectués sur l'ouvrage de Saint-Mamans :

Point de mesure	Concentration en sortie (mg/l)			Rendements épuratoires		
	DBO5	DCO	MES	DBO5	DCO	MES
Bilan SATESE Août 2012	8 mg/l	35 mg/l	9 mg/l	98%	96%	98%

D'après le dernier bilan réalisé sur la STEP de Saint-Mamans, les rendements épuratoires sont bons et respectent les prescriptions de l'arrêté du 15 juillet 2015.

Résultats des bilans effectués sur l'ouvrage du Village :

Point de mesure	Concentration en sortie (mg/l)			Rendements épuratoires		
	DBO5	DCO	MES	DBO5	DCO	MES
Bilan SATESE Juillet 2013	<3 mg/l	<30 mg/l	3 mg/l	99%	96%	99%
Bilan LAEPS Novembre 2015	<3 mg/l	<30 mg/l	<2 mg/l	99%	94%	99%

D'après les derniers bilans réalisés sur la STEP du Village, les rendements épuratoires sont bons et respectent les prescriptions de l'arrêté du 15 juillet 2015.

Capacité future des stations :

La commune de Rochefort-Samson souhaite ouvrir une partie de son territoire à l'urbanisation. En effet, à terme, si toutes les zones prévues au PLU sont ouvertes à la construction, le traitement des eaux usées d'environ 132 EH supplémentaires sont à prévoir (53 EH sur la station du Village et 79 EH sur la station de Saint-Mamans).

Le tableau ci-dessous présente les conclusions quant aux capacités des stations à traiter les effluents des futurs habitants :

Capacité nominale de la STEP	Dernier bilan station	Charge future d'après le PLU	Taux de charge futur
STEP "Saint-Mamans"			
250 EH	159 EH en DBO5	238 EH	95%
15 kg DBO5			
38 m ³ /j	23 m ³ /j	38 m ³ /j*	100%
STEP "Village"***			
250 EH	132 EH en DBO5	185 EH	74%
15 kg DBO5			
38 m ³ /j	37,5 m ³ /j	>38 m ³ /j**	>100%

*Avec 150 l/j/EH rejeté en Eaux Usées et 4 m³/j d'ECPP

**Avec 150 l/j/EH rejeté en Eaux Usées (Part d'ECPP non mesuré)

D'après ces résultats, les STEP de Rochefort-Samson pourraient recevoir les effluents des nouvelles habitations prévues au PLU d'un point de vue « organique ». Cependant, la STEP du Village est déjà en surcharge hydraulique et le raccordement des nouvelles habitations va aggraver la situation.

Cette surcharge est connue du service assainissement. Elle est due à la présence d'eau claire parasite de temps sec s'écoulant en continu dans le réseau. Cet apport a été localisé par un passage caméra et des travaux de réhabilitation vont être engagés pour remédier à ce dysfonctionnement.

DYSFONCTIONNEMENTS EAUX USEES

Investigations complémentaires liés au temps sec / ITV (Passage caméra) sur le Village :

Suite à l'apport d'eau claire vu précédemment, un passage caméra a été réalisé Rue des fontaines en mars 2015. Un apport d'eau claire a bien été identifié au niveau d'un joint du collecteur. Cet apport va être repris prochainement et ce dysfonctionnement résolu.

Investigations complémentaires liés au temps de pluie / Test fumigène et colorant :

La STEP du Village est également soumise à d'importants apports d'eau pluviale par temps de pluie. Pour rappel, un bilan station avait également soumis ce dysfonctionnement en 2012 :

« D'après l'historique du compteur de bâchées, nous constatons une arrivée importante d'eau par temps de pluie. Le nombre de bâchées par temps sec passe respectivement de 9 bâchées par jour à 30 bâchées par jour et par temps de pluie et volume journalier respectif varie de 22 m³ à 76 m³, cette dernière valeur représentant 200 % de la capacité nominale hydraulique de la station
Face à ce constat, et même si la filière tolère relativement bien une certaine quantité d'eaux claires parasites, des travaux doivent être engagés sur le réseau de façon à limiter leur intrusion, notamment par la suppression de certains raccordements d'eau pluviale. »

Des tests aux fumigènes ont donc été réalisés sur une partie du Village pour localiser ces apports. Peu de défauts ont été décelés et d'autres investigations seront menées (Tests aux fumigènes et colorant).

Les défauts constatés proviennent essentiellement de partie privative. Des demandes de mise aux normes de ces raccordements vont être effectuées.

DYSFONCTIONNEMENTS EAUX PLUVIALES

Dysfonctionnement ponctuel de ruissellement :

Aucun dysfonctionnement majeur à enjeux pouvant engendrer des dommages sur des biens ou des personnes n'a été recensé sur la commune suite à l'étude de Schéma Général des Eaux pluviales réalisées en 2015.

Les travaux liés à l'eau pluviale sont à la charge de la commune dès qu'une problématique ruissellement est défini. Le reste des travaux sont à la charge de la Communauté d'Agglomération. Il faudra rester vigilant sur la législation concernant la création de fossé ou de réseau EP. En effet, ces travaux sont soumis à la réglementation loi sur l'eau et un dossier Loi sur l'eau devra être effectué.

ANNEXE 1 : Prescriptions réglementaire de rejet pour les stations d'épurations

Rappel des prescriptions réglementaires (arrêté du 22 juin 2007 révisé par arrêté du 21 juillet 2015)		
Paramètres	Concentration à ne pas dépasser en sortie	Rendement minimum à atteindre
DBO5	35 mg/l	60 %
DCO	-	60 %
MES	-	50 %

DEPARTEMENT DE LA DRÔME

COMMUNE DE ROCHEFORT-SAMSON (26300)

PLAN LOCAL D'URBANISME



5.2. ANNEXE – Schéma Directeur d'adduction en eau potable

POS initial approuvé le

PLU arrêté le

Le Maire,

PLU approuvé le

Le Maire,

Alpicité
Nicolas BREUILLOT
Urbanisme & Paysage

Monteco

Ingénierie & Conseil

KAX
CONSEIL EN URBANISME

1. La ressource en eau

Il n'existe pas de captage d'alimentation en eau potable public, ni de périmètre de protection de captage public sur la commune.

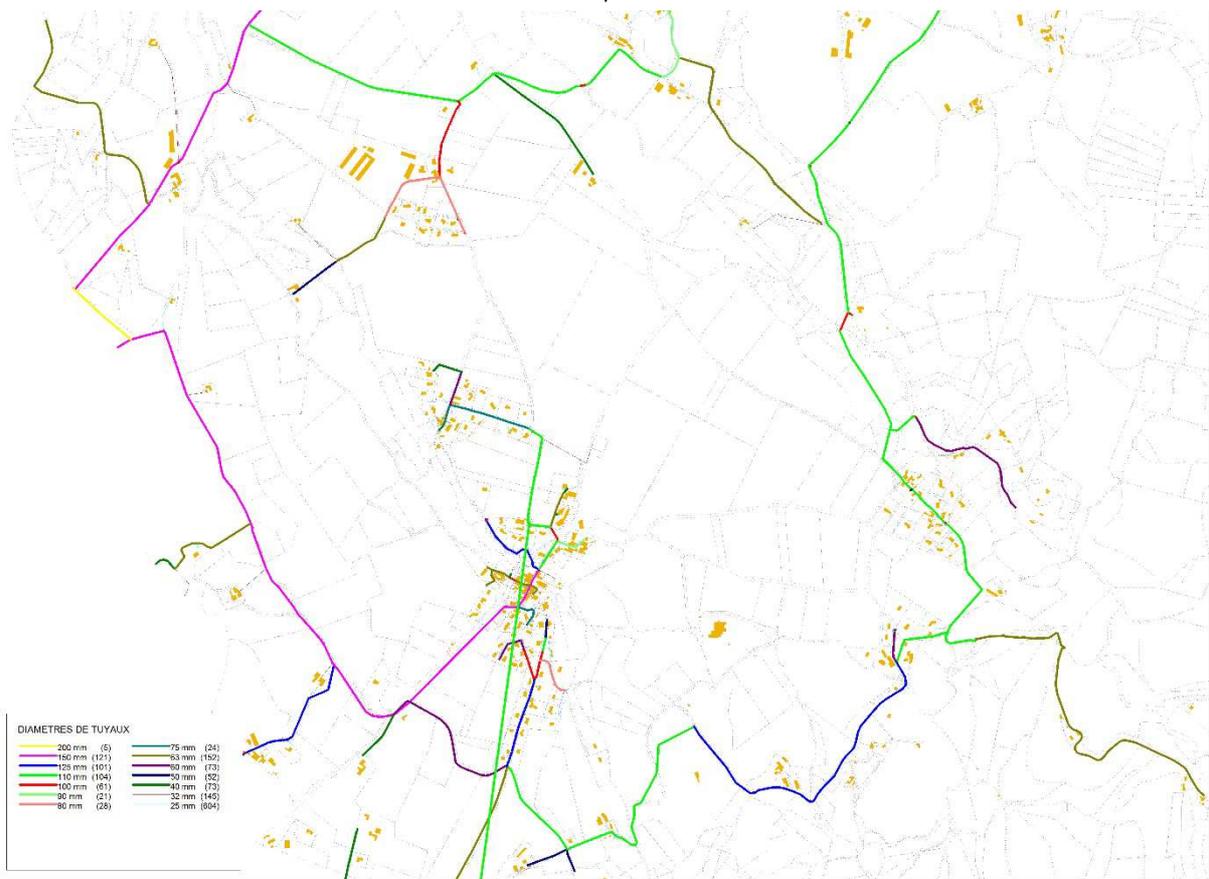
La commune est desservie par un réseau collectif d'adduction d'eau potable géré par le Syndicat Intercommunal des Eaux de Rochefort-Samson qui dessert également 8 communes à l'Est de Romans-sur-Isère. Le réseau est alimenté par les forages de Bayane (commune de Bourg-de-Péage) et du Pinet (commune de Chatuzange-le-Goubet). L'eau potable est issue de forages profonds et est de bonne qualité (pas de traitement).

Le réseau de Rochefort-Samson dessert l'ensemble du territoire à l'exception des premiers contreforts du Vercors. Le réseau s'interrompt au niveau des Combes. A noter que les Ravets ne sont pas raccordés car le hameau dispose d'une source suffisante pour assurer les besoins de sa population réduite.

Les débits et les canalisations sont satisfaisants.

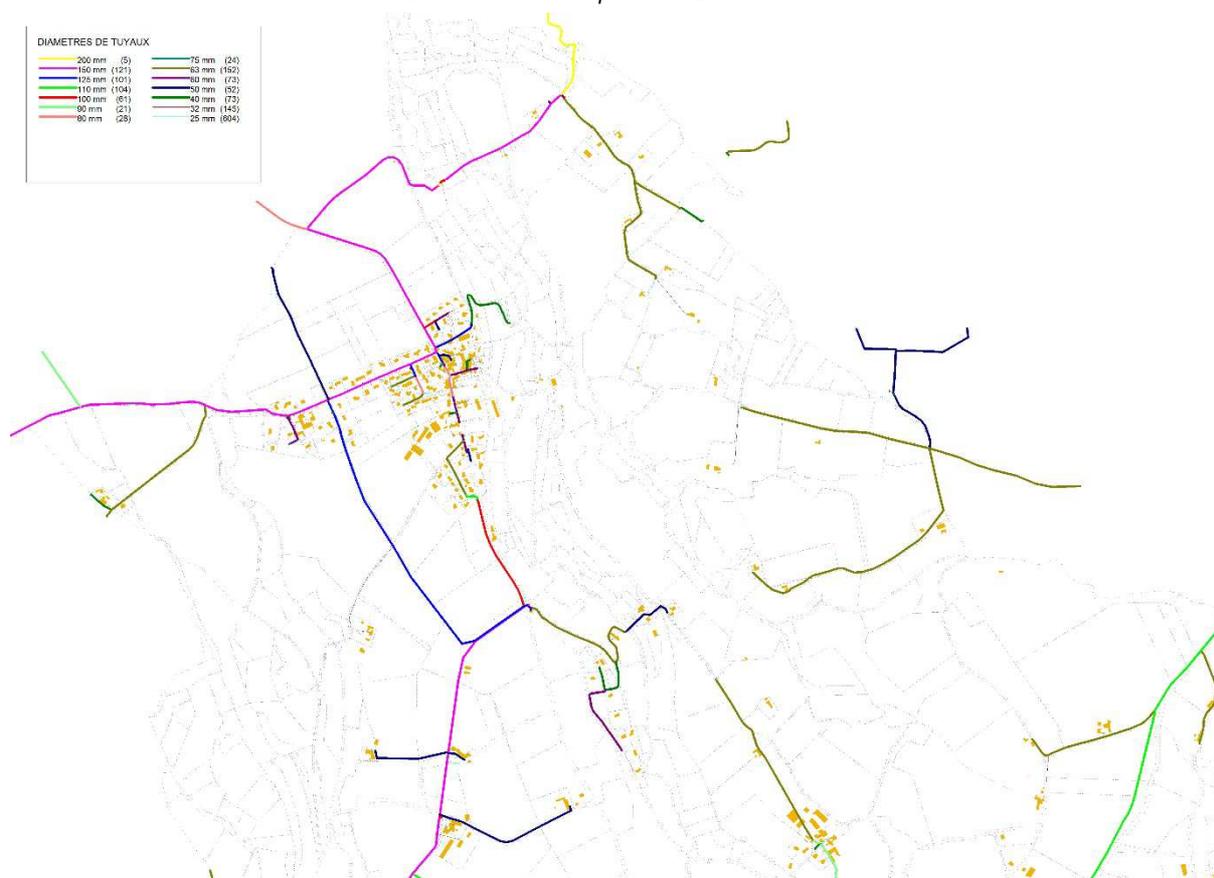
Annexe 5.2. au Plan local d'urbanisme de la commune de Rochefort-Samson (Drôme)
Schéma directeur d'alimentation en eau potable

Réseau d'alimentation en eau potable – zoom sur Rochefort



Source : syndicat intercommunal des eaux de Rochefort-Samson

Réseau d'alimentation en eau potable – zoom sur Saint-Mamans



Source : syndicat intercommunal des eaux de Rochefort-Samson

2. Les besoins actuels et prévisibles

En 2012, les habitants de Rochefort-Samson ont consommé 57 384 m³ d'eau. Une quantité en diminution par rapport aux années précédentes. Il s'agit d'une tendance nationale due à la prise de conscience écologique et anti-gaspillage des foyers mais également au souci d'économie des dépenses. La moyenne constatée est d'environ 150 m³/abonné/an.

Le PLU prévoit la construction d'environ 70 logements en 10-12 ans. Après entretien avec le SIERS, il apparaît que le réseau existant est capable de supporter une augmentation de la population ; d'autant plus facilement si celle-ci se concentre au niveau des centres-villages où des canalisations importantes (Ø100 voir Ø125) sont déjà installées.

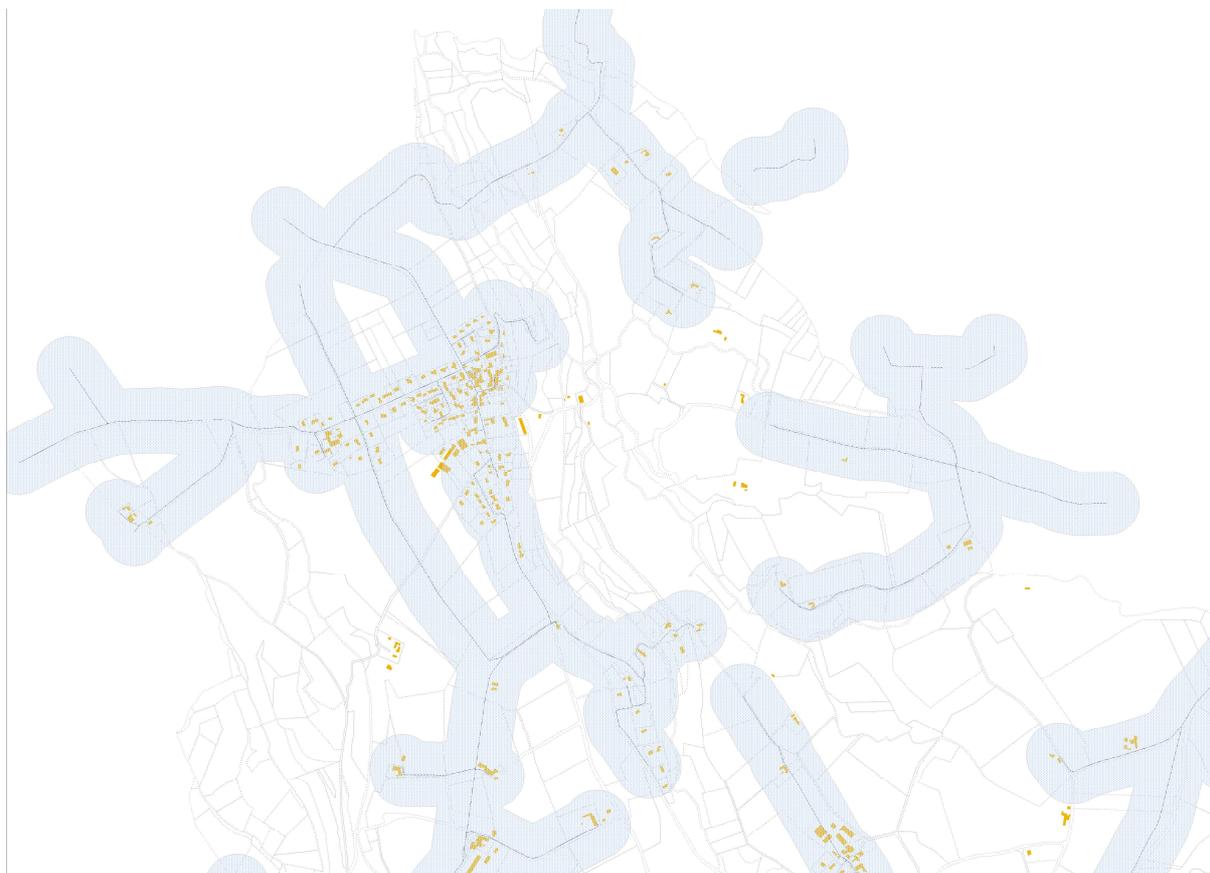
3. Possibilités de raccordement des constructions neuves ou existantes au réseau d'adduction en eau potable

Les constructions neuves ou existantes envisagées ou situées à une distance de 100 mètres maximum d'une canalisation de diamètre supérieur à 40 mm sont raccordables au réseau d'adduction en eau potable.

Les cartes suivantes définissent la zone raccordable suivant ces prescriptions.

Raccordement au réseau d'alimentation en eau potable – zoom sur St-Maman

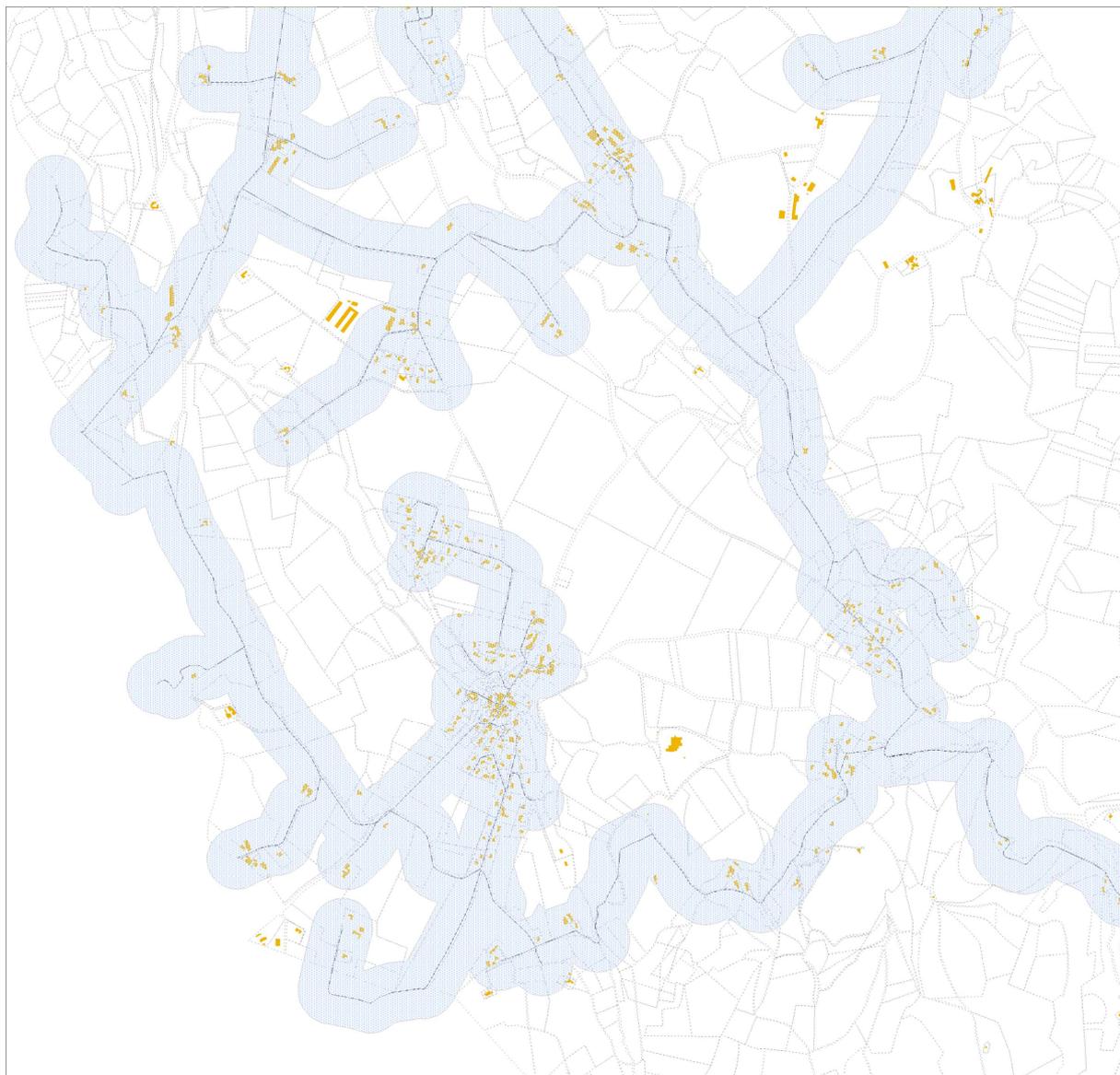
 zone de raccordement potentielle des constructions
= 100 mètres maximum d'un canalisation de D > 40 mm



Source : syndicat intercommunal des eaux de Rochefort-Samson- BE PLU

Raccordement au réseau d'alimentation en eau potable – zoom sur Rochefort

 zone de raccordement potentielle des constructions
= 100 mètres maximum d'un canalisation de D > 40 mm



Source : syndicat intercommunal des eaux de Rochefort-Samson- BE PLU

DEPARTEMENT DE LA DRÔME

COMMUNE DE ROCHEFORT-SAMSON (26300)

PLAN LOCAL D'URBANISME



5.3. ANNEXE – Servitude d'utilité publique

POS initial approuvé le

PLU arrêté le

Le Maire,

PLU approuvé le

Le Maire,

Alpicité
Nicolas BREUILLOT
Urbanisme & Paysage



PRÉFET DE LA DRÔME

= 1 OCT. 2015

Direction départementale des territoires
Service Aménagement du Territoire et Risques
Pôle Aménagement

Affaire suivie par : catherine.carrot
Tél. : 04 81 66 81 20
Fax : 04 81 66 80 80
courriel : catherine.carrot@drome.gouv.fr

Courrier arrivé le :
05 OCT. 2015
Mairie de Rochefort-Samson

Valence, le

Monsieur le Maire
de la ROCHEFORT SAMSON

26300 ROCHEFORT SAMSON

Objet : Mise à jour du Plan d'Occupation des Sols (POS)

Ref : SATR/PA/ - L015-199

P.J. : 1 dossier « procédure de mise à jour du PLU »

1 ex. plan et liste des servitudes d'utilité publique

Par arrêté préfectoral n° 2015071-0015 du 12 mars 2015, une servitude nouvelle a été instituée relative au centre de stockage de déchets anciennement exploité par la société d'Economie Mixte pour l'Evacuation des Ordures Ménagères (SEVOM) situé sur le territoire de votre commune.

Cette décision doit faire l'objet d'une mise à jour du plan Local d'Occupation des Sols (POS) conformément à l'article R.123-22 du Code de l'Urbanisme. A cet effet, vous trouverez en annexe un dossier de procédure vous permettant d'effectuer cette mise à jour, accompagné du plan et de la liste des servitudes d'utilité publique réactualisés.

Cet arrêté fera l'objet de mesures de publicité et une diffusion du dossier de mise à jour sera effectuée auprès des différents services mentionnés dans le dossier joint.

P/le Chef du Service Aménagement du Territoire et Risques
La Responsable du pôle aménagement


C. BUARD

DEPARTEMENT DE LA DROME

Rochefort Samson

Section H et ZL Vu pour être annexé
à l'arrêté n° 2015071-0015
du 12 MARS 2015



le Préfet

Le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général

Etienne DESPLANQUES

Galleries minières piézomètres S3 et S4

Vu pour rester annexé à
l'arrêté du Maire en date du
15 décembre 2015
Gilles Passuello
Maire,



Plan de repérage sur extrait cadastral

ECHELLE 1/1000



J. DUNOGIER G. MAISONNAS S. NYSIAK

géomètres experts foncier D.P.L.G - urbanisme - bureau d'études VRD - diagnostics techniques

14, rue du Docteur Cadet - BP 72
07304 TOURNON SUR RHÔNE CEDEX
Tél. 04 75 08 02 53
Fax 04 75 07 16 40

Le Genève B - Rue Don - BP 77
26102 ROMANS SUR ISERE CEDEX
Tél. 04 75 71 30 44
Fax 04 75 71 72 08

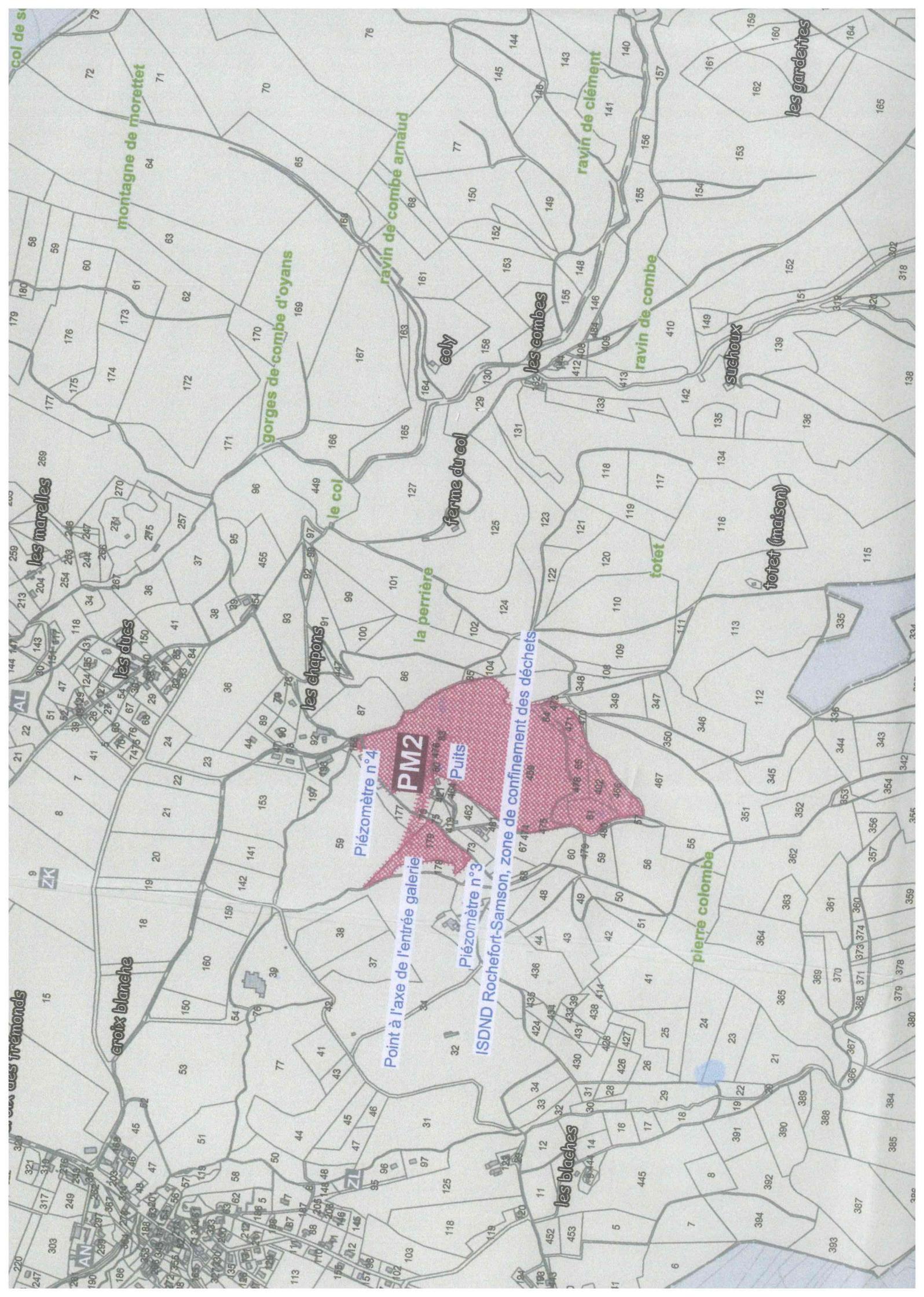
110, avenue Jean Jaurès
26600 TAIN L'HERMITAGE
Tél. 04 75 06 52 34
Fax 04 75 06 48 07

Permanences : Lamastre (07) et Saint-Donat (26)

E-mail : contact@dmn-ge.com

Dossier n° 11287

Mise à jour le 11 Octobre 2011



montagne de moretief

gorges de combe d'oyans

ravain de combe arnaud

ravain de clément

ravain de combe

le col

la perrière

ferme du col

les combes

le coly

les gardettes

suchoux

fotet

fotet (maison)

Piézomètre n°4

PM2

Puits

Point à l'axe de l'entrée galerie

Piézomètre n°3

ISDND Rochefort-Samson, zone de confinement des déchets

pierre colombe

croix blanche

les blanches

les tremonds

les marelles

les ducs

les chapons